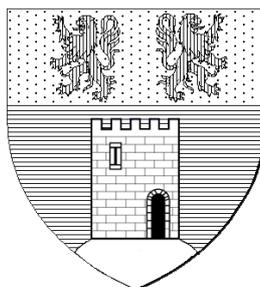


PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Commune de LACHAU
1 Place de la Mairie
26560 LACHAU



SÉANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

Président : M. MAGNUS Philippe, Maire

Secrétaire(s) de séance : Mme LAMBERT

Présents : Mmes AMIC Michelle, AUDIBERT-GIBIER Monique, LAMBERT Sylvie et TREMORI Marie-Line, MM AMIC Philippe, DE CARLO Roger, LAUGIER Robert et MAGNUS Philippe.

Absents : M. COURNEDE Mathieu, excusé ; M. SEGUIN Jean-Jacques, excusé, avait donné pouvoir à Mme LAMBERT.

Le Maire ouvre la séance à 21 H 00 en accueillant Sophie AUDIBERT qu'il remercie pour son implication dans la préparation du budget primitif.

Il revient ensuite sur les faits marquants intervenus depuis la dernière séance.

La vente complémentaire de coupe de bois a été négociée au prix de 7 € la tonne. Le produit estimé est de 1 750 €.

Concernant l'achèvement de la coupe d'affouage une réponse a été adressée à Francis VITAL avec copie à Monsieur MANCIP de l'ONF pour observations.

La Commission Communale des Impôts s'est réunie le 19 mars.

La machine à glaçon destinée à compléter l'équipement du bistrot sera achetée par le Maire avec son indemnité.

Roger DE CARLO a représenté la commune à l'inauguration de la maison des services publics de Sèderon.

Établi le : 13/05/2016

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Dans l'affaire qui oppose la Commune à Monsieur PEUZIN pour le droit de passage dans la cour du château, Maître DARNOUX va demander au Président du Tribunal de Grande Instance de désigner un syndic judiciaire qui sera l'interlocuteur de la Commune.

Suite à une demande du public lors de la dernière séance, il est indiqué que les travaux d'aménagement du multiservice se sont élevés à 16 500.80 € HT pour la cuisine proprement dite et à 2 966.95 € HT pour le remplacement des fenêtres de la salle des fêtes.

Le montant total hors taxe de l'opération s'élève à 19 467.75 € hors taxes et à 23 167.62 € TTC.

L'opération a été subventionnée au taux maximal de 80 % (25 % État au titre de la DETR et 55 % par le Conseil Départemental). La TVA sera remboursée à la Commune par le FCTVA au terme de deux ans. La part communale est de 3 893,55 € fenêtres comprises.

Concernant le remplacement de la plaque électrique par une plaque à gaz, l'Officier préventionniste du SDIS a donné son accord à la condition que le tuyau raccordant la bouteille de gaz à la plaque soit un nouveau tuyau conçu pour une utilisation à vie.

Le Maire rappelle que la séance est essentiellement destinée au vote du Budget Primitif 2016 et donne lecture de l'ordre du jour et des délibérations prises suite au dernier Conseil Municipal.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MARS 2016

Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2 - PRÉSENTATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire indique que les rapprochements entre le Compte de Gestion tenu par la Trésorerie et le Compte Administratif établi par la Commune ont été effectués.

Il demande à Sophie AUDIBERT de présenter les chiffres. Les résultats de clôture de l'exercice 2015 font apparaître :

- Investissement : excédent 2014 reporté de 132 005.82 €,
- Investissement : déficit de 146 397.51 €,
- Fonctionnement : excédent de 44 362.93 €,
- **soit un excédent de clôture de 29 971.24 €.**

Conformément à la loi, le Maire quitte la séance pour le vote du Compte Administratif. La présidence est alors assurée par le Premier Adjoint qui procède aux opérations de vote.

Le Compte Administratif est adopté à l'unanimité.

Le Maire reprend la présidence de la séance.

3 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat est affecté de la façon suivante :

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

-
- Excédent de fonctionnement capitalisé en investissement : 0 €
 - Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 44 362.93 €

(délibération n°2016-15)

4 - VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Lors de la dernière séance, à l'examen du nouveau règlement départemental d'aide aux communes, il est apparu que le taux des subventions du Conseil Départemental dépend à nouveau de l'effort fiscal.

Interrogée, Madame FREYDIER, la Trésorière, a orienté la recherche vers les services de la Préfecture.

Il semble que le taux est très proche de la limite. Aussi et par précaution le conseil juge préférable de revoir les taux très légèrement à la hausse.

Des simulations ont été faites et transmises à chacun des conseillers en vue de la préparation de la réunion.

Un consensus se dégage sur les adaptations suivantes :

- Taxe d'Habitation, taux porté de 11.56 % à 12 %,
- Taxe Foncier Bâti, taux porté de 6.65 % à 7 %,
- Taxe Foncier Non Bâti, taux porté de 50.30 % à 55 %,
- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, taux porté de 20.67 % à 22 %.

(délibération n°2016-16)

5 - VOTE DE LA REDEVANCE EAU ET ASSAINISSEMENT

L'objectif poursuivi, comme toutes les années, est de couvrir les taxes d'eau et d'assainissement qui sont facturées aux abonnés pour être ensuite reversées par la Commune à l'Agence de l'Eau.

Sophie a procédé à une vérification du nouveau taux imposé par l'Agence de l'Eau par rapport à 2015. Il n'est pas utile d'augmenter les taxes.

6 - PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Le budget est un moment fort dans la prévision des opérations pour l'année en cours. Le choix a été fait d'adapter tant en dépenses qu'en recettes les montants au plus près de la réalité. C'est ainsi qu'au cours des trois premières séances de l'année tous les postes ont fait l'objet d'un examen détaillé.

En recettes, le produit de la coupe de bois, les produits des taxes ainsi que le montant des redevances sont précisés.

En dépenses, ne sont inscrites que les opérations pour lesquelles on dispose d'une notification, ou grande certitude, comme la Tour, la voirie, ou le Schéma Directeur d'Eau Potable,...

Si d'aventure le dossier de relance de l'investissement public local était retenu ou si le gros dossier sortait, il sera alors nécessaire de procéder à une Décision Modificative ou à un Budget Supplémentaire.

Ces précisions étant données, le projet de budget est présenté chapitre par chapitre. Il s'équilibre de la manière suivante :

- Investissement : 188 303.09 €,

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

- Fonctionnement : 239 874.09 €.
Le BP 2016 est adopté à l'unanimité.

7 - COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS ET DÉLÉGATIONS

Communauté de Communes :

Les trois budgets (budget principal et budgets annexes « ordures ménagères » et « SPANC ») ont été votés. Il n'y aura pas d'augmentation de la redevance pour les ordures ménagères en 2016.

Les molochs devraient être installés avant la fin 2016.

Au niveau de la fusion des communautés de communes on s'oriente vers un regroupement à minima de Ribiers, Sisteron, La Motte du Caire et Laragne (à suivre), voire Hautes Baronnies, Serres et la Vallée de L'Oule. En cas de regroupement, le nombre de communes varie de 40 à 92 selon les hypothèses.

Richard ARTIGANAVE a pris sa retraite, il sera remplacé un jeune stagiaire qu'il a formé.

Office du tourisme de Séderon :

Le budget a été voté. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) transfère la compétence aux communautés de communes dès 2017. Dès lors l'office du Tourisme de Séderon perdra sa vocation intercommunale. La question de la poursuite de la participation de la Commune de Lachau au financement de l'O.T. sera posée.

Le prêt du barnum, quand la demande sera formalisée, sera conditionné à la présence des employés de la Commune pour superviser les opérations de montage.

Voirie :

L'entreprise Eiffage interviendra pour les opérations de reprises sur le chemin du Château et au Collet de la Prise à partir du 14 mai.

Elle reprendra également la chaussée entre l'ancienne Poste et l'ancienne cure pour un montant de 2 928.48 € TTC.

Des devis seront demandés aux entreprises NICOLAS, Jérôme BERNARD et MICHELI TP pour une remise en état de certaines portions sur le chemin de Claret.

Élisabeth et Pierre MORARD ayant attiré l'attention du Conseil sur la dangerosité par temps de gel du chemin des Barjavaux, le principe est acquis de la mise en place par les employés communaux et intercommunaux de glissières de sécurité. Des recherches seront entreprises pour trouver le matériel le plus adapté.

École :

L'école de Barret-sur-Méouge met au point un projet de voyage de fin d'année sur lequel la Commune sera sollicitée.

8 - QUESTIONS DIVERSES

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet

Subventions :

La subvention au Luminaire sera reconduite ainsi que celle au Club Espérance 3.
(délibération n°2016-17 et 2016-18)

Église :

L'entreprise PACCARD intervient sur les cloches pour rétablir la sonnerie le 14 avril.

Fleurissement du Village :

Des lavandins seront plantés dans les jardinières pour compléter les compositions.
Pour le 8 mai, le fleurissement du monument aux morts sera assuré par Cyril CHANU, exposant le samedi sur le marché des producteurs. La gerbe traditionnelle sera remplacée par une composition de plantes en pot. La cérémonie sera organisée par Robert LAUGIER.

Personnel communal :

Sophie a été approchée pour reprendre le secrétariat de plusieurs mairies dont Aulan et Montguers.

Son recrutement va entraîner des modifications qui seront débattues lors du prochain Conseil.

S'agissant d'affaires relatives au personnel, la séance se déroulera à huis clos.

La séance est levée à 23 H 10.

MAIRE

M. Philippe MAGNUS
Signature et cachet